



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ecole du commissariat de la marine

Question écrite n° 2997

Texte de la question

Mme Yann Piat attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur l'ecole du commissariat de la marine. La loi dispose, en effet, que 10 p. 100 des postes sont reserves a des personnes de sexe feminin. Or a ce jour, le decret d'application n'a pas ete signe et les femmes ne sont toujours pas admises a l'ecole du commissariat. Face a cette situation inconcevable, elle lui demande ce qu'il entend faire pour remedier a ce probleme.

Texte de la réponse

Les conditions de recrutement dans le corps des commissaires de la marine sont fixees par le decret no 75-1207 du 22 decembre 1975 portant statuts particuliers des corps d'officiers navigants de la marine. Jusqu'a present, les femmes ne pouvaient acceder a ce corps qu'a partir du grade de commissaire principal. Afin de mieux repondre a l'interet qu'elles portent aux carrieres dans la marine, deux projets de decret permettant une extension de la feminisation dans les differents corps d'officiers et d'officiers mariniere de carriere de cette annee, sont actuellement soumis au contreseing des ministres concernes. Le texte concernant les officiers permettra aux femmes d'acceder a tous les grades du corps de commissaires de la marine.

Données clés

Auteur : [Mme Piat Yann](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2997

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1776

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2547